

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-61

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 août 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - SEGOND Éric.

Absents : DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale

Pouvoir : DEHOUX Brigitte à SEGOND Éric - REYNAUD Pascale à ARDUIN Annie

Secrétaire de séance : SEGOND Éric

Objet : AFFOUAGE 2019

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'affouage les arbres présents sur parcelle 19 située à la Cime des Prés de l'Ubac. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose d'effectuer la coupe d'affouage 2019 sous la garantie de trois habitants solvables (BOISSET André, MATHURIN Christian, SEGOND Eric).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à attribuer à l'affouage les arbres présents sur la parcelle 19 située à la Cime des Prés de l'Ubac Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2019.

Autorise le Maire à nommer BOISSET André, MATHURIN Christian et SEGOND Eric garants de la coupe d'affouage 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
M. SEGOND ERIC

